



CENTRE PSYCHO-MÉDICO-SOCIAL LIBRE

Chaussée Reine Astrid, 79

1420 Braine-l'Alleud

T 02/ 384 51 36

E braine@centrepms.be

www.centrepms.be

***PROJET du CENTRE PSYCHO-MEDICO-SOCIAL LIBRE
DE BRAINE-L'ALLEUD***



Années Scolaires

2020-2021

2021-2022

2022-2023

2023-2024

2024-2025

Il était une fois, il y a fort peu longtemps, dans une contrée proche, un village où les habitants avaient une curieuse habitude : à longueur de journée, ils s'affairaient, s'agitaient, couraient en tous sens, n'arrêtaient jamais. Chaque acte était effectué dans le stress et l'empressement. On pourrait croire qu'au terme d'une journée aussi bien remplie, ces habitants étaient satisfaits et profitaient du repos du juste. Mais, justement pas ... Et là était le drame. Ils avaient beau s'activer comme une colonie de fourmis au printemps, ils n'arrivaient jamais au bout de leur travail et ne s'endormaient que pour rêver de tout ce qu'ils devraient faire le lendemain.

Un beau jour, le chef du village réunit le conseil des sages pour débattre de cette situation, jugée intenable par les habitants : cela devait cesser ! Les sages choisirent, parmi les jeunes gens les plus téméraires, deux filles et deux garçons particulièrement fûtés et réfléchis. Ils leur confièrent la mission d'aller chercher aux quatre coins de la terre, une solution à leur problème et leur donnèrent rendez-vous au premier jour de l'automne prochain. En attendant, les villageois continuèrent à courir comme des poules sans tête.

Le jour du retour tant attendu finit par arriver. Les quatre jeunes gens, radieux, ont chacun ramené, des quatre points cardinaux, un objet qu'ils présentent au conseil des sages.

"Je vous ai rapporté un tamis, explique le premier. Il est composé de plusieurs étages dont les mailles sont de plus en plus petites. On place au-dessus les grains à trier, on le secoue, le tapote et, voilà, les grains sont triés par taille et les glumes sont emportées par le vent. Nous devons agir chaque matin de la même façon avec nos activités : les trier par ordre : commencer par les priorités, s'occuper ensuite des tâches importantes et non prioritaires et que le vent emporte le reste !"

Les sages du village sont très impressionnés, convaincus même que la solution à leur problème est enfin trouvée. Mais par politesse, ils font tout de même entrer le deuxième explorateur : "Voici un sablier, dit-il. Regardez les grains qui tombent, ils passent un à un par le goulot. Rien ne sert de le secouer ou de taper dessus, il ne coulera pas plus vite, et si vous vouliez faire tomber deux grains en même temps, ils bloqueraient tout. Ce sablier nous apprend qu'il faut exécuter une tâche à la fois, qu'il ne sert à rien de vouloir s'occuper de deux choses en même temps. . ."

Les sages sont emballés, certains veulent déjà annoncer la nouvelle aux villageois mais d'autres demandent malgré tout à entendre les suivants.

*Ils font entrer le troisième explorateur. Avec enthousiasme, il leur présente un gâteau ! Les sages restent perplexes jusqu'à ce qu'il leur explique la signification de cette pâtisserie :
" Avez-vous déjà mangé une cuillère de farine, une tranche de beurre, une tasse de sucre ou un œuf cru ? Rien de tout cela, pris séparément, n'est agréable au palais ou à l'estomac.....
mais mélangez le tout, passez-le four
et vous vous régalez !"*

Lorsque nous travaillons ensemble, nous sommes un gâteau : le résultat de la collaboration est de loin supérieur à la somme des efforts individuels.

*Le conseil des sages applaudit avec enthousiasme et reçoit enfin le quatrième voyageur :
"Là-bas, j'ai découvert la richesse de toute une foule de personnes aux compétences diverses et aux savoir-faire que nous n'avons pas au village. J'ai rapporté, dans ce répertoire, les coordonnées de ces gens. Ils forment un réseau auquel nous pouvons faire appel face à une difficulté spécifique. Plus ce réseau sera serré, plus nous pourrons nous appuyer sur des collaborateurs efficaces.*

Devant tant de propositions convaincantes, les sages sont perplexes ... ils ne savent laquelle choisir et se consultent durant des heures, chacun ayant sa préférence ... jusqu'à ce qu'au milieu de la nuit, le jeune homme au gâteau vienne leur présenter une collation. La solution leur apparaît alors dans toute son évidence : aucune proposition n'est la meilleure, il faut les joindre toutes les quatre pour obtenir un vrai résultat !

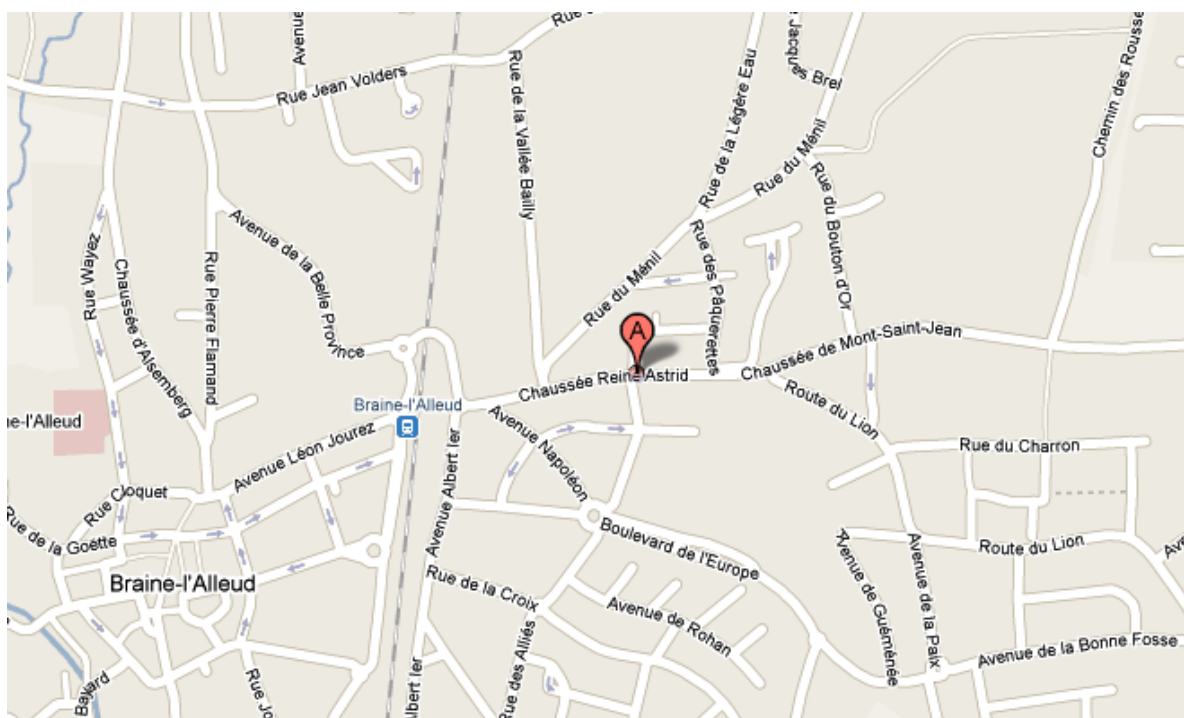
Les quatre principes furent transmis dès le lendemain aux habitants qui les appliquèrent et transformèrent leur vie !

1. NOTRE CENTRE PMS ET NOTRE ÉQUIPE

Centre Psycho-Médico-Social Libre
Chaussée Reine Astrid, 79
1420 BRAINE-L'ALLEUD
Tél : 02/ 384 51 36
e-mail : braine@centrepms.be

Les Centres PMS libres du Brabant Wallon sont organisés par l'ASBL « Association des Centres PMS libres du Brabant Wallon » dont le siège social est situé rue François Lebon, 34 à 1400 Nivelles.

Nous avons un site internet : www.centrepms.be



Une équipe pluridisciplinaire de 9 personnes

L'équipe de notre centre est constituée de 9 équivalents temps plein (14 personnes en septembre 2020) :

- 1 directeur
- 3 conseillers psychopédagogiques (formation de psychologue)
- 1 auxiliaire psychopédagogique (formation d'assistante en psychologie)
- 1 auxiliaire paramédicale (formation d'infirmière)
- 2 auxiliaires sociales (formation d'assistante sociale)
- 1 auxiliaire logopédique (formation en logopédie)

Depuis septembre 2019, notre équipe a le plaisir d'accueillir une auxiliaire logopède. Elle a pour mission une approche essentiellement préventive qui vise à soutenir les apprentissages nécessaires à l'acquisition du langage (du français en particulier), de la lecture et de l'écriture ainsi que des mathématiques. Elle est amenée à intervenir exclusivement au sein des classes maternelles en accompagnant la réflexion des équipes pédagogiques par l'observation, la mise en place de projets et la proposition d'activités spécifiques pour soutenir au mieux les compétences de base de chaque enfant au sein du groupe classe et ce, dans les différents prérequis nécessaires aux apprentissages avant l'entrée à l'école primaire.

2. NOS ÉCOLES

14 écoles, + de 6700 élèves

La population scolaire actuellement sous tutelle est d'environ 6.700 élèves. Cette population est répartie dans 13 établissements scolaires dont un possède deux implantations (14 au total). 50% des élèves sont inscrits en enseignement fondamental ordinaire et les 50 autres dans l'enseignement secondaire ordinaire (général de transition, technique de transition, technique de qualification et dans l'enseignement professionnel).

- ✓ *Ecole Fondamentale Libre des Sacrés-Cœurs « Envol »*
Rue François Libert, 1 à 1410 Waterloo
- ✓ *Ecole Fondamentale Libre des Sacrés-Cœurs « Clos »*
Chaussée de Bruxelles, 104 à 1410 Waterloo
- ✓ *Ecole Fondamentale Libre Sainte-Anne*
Rue Sainte-Anne, 41-43 à 1410 Waterloo
- ✓ *Ecole Fondamentale Libre Sainte-Bernadette*
 - Ecole Sainte-Bernadette, avenue Alphonse Allard, 203 à 1420 Braine-l'Alleud
 - Petite école dans la prairie, Chaussée d'Alsemberg, 292 à 1420 Braine-l'Alleud
- ✓ *Ecole Primaire Libre Cardinal Mercier*
Chaussée de Mont-Saint-Jean, 83 à 1420 Braine-l'Alleud
- ✓ *Ecole Fondamentale Libre Institut Saint-Jacques*
Rue Pierre Flamand, 14 à 1420 Braine-l'Alleud
- ✓ *Ecole maternelle et primaire Saint-Jean Baptiste (Ecole Anne-Marie)*
Rue Armand De Moor, 19 à 1421 Ophain-Bois-Seigneur-Isaac
- ✓ *Ecole Fondamentale Libre Vallée Bailly*
Rue de la Vallée Bailly, 102 à 1420 Braine-l'Alleud
- ✓ *Ecole Fondamentale Libre Saint-François d'Assise*
Rue Fond Thirion, 33 à 1410 Waterloo
- ✓ *Institut d'Enseignement Secondaire des Sacrés-Cœurs*
Place Albert 1er à 1410 Waterloo
- ✓ *Degré d'Observation Autonome Cardinal Mercier*
Chaussée de Mont-Saint-Jean, 83 à 1420 Braine-l'Alleud
- ✓ *Collège Cardinal Mercier (Humanités)*
Chaussée de Mont-Saint-Jean, 83 à 1420 Braine-l'Alleud
- ✓ *Institut d'Enseignement Cardinal Mercier*
Chemin des Roussettes, 10 à 1410 Waterloo

3. NOTRE CADRE DE REFERENCE

Le programme spécifique du PO

Le centre PMS de Braine-l'Alleud fonde ses actions sur les valeurs définies dans le programme spécifique du Pouvoir Organisateur, à savoir :

- Les valeurs et principes développés dans la charte des Centres PMS libres de la Fédération des Centres PMS libres – FCPL
- La prise en compte d'une perspective dynamique de la personne et des institutions,
- Le respect de la liberté de décision des personnes,
- Le souci de tenir compte des projets éducatifs des parents et des établissements scolaires,
- Le souci de promouvoir les ressources personnelles de l'élève et de contribuer à son intégration optimale,
- Le respect des choix moraux, philosophiques et religieux des consultants.

3 missions, 8 axes définis dans le décret du 14 juillet 2006

Trois missions essentielles sont dévolues, par ce décret, aux centres PMS :

1. Promouvoir les conditions psychologiques, psychopédagogiques, médicales et sociales qui offrent à l'élève les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et de le préparer à assumer son rôle de citoyen autonome et responsable et à prendre une place active dans la vie sociale, culturelle et économique ;
2. Contribuer au processus éducatif de l'élève, tout au long de son parcours scolaire, en favorisant la mise en œuvre des moyens qui permettront de l'amener à progresser toujours plus et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle. A cette fin les centres mobiliseront, entre autres, les ressources disponibles de l'environnement familial, social et scolaire de l'élève ;
3. Dans une optique d'orientation tout au long de la vie, soutenir l'élève dans la construction positive de son projet de vie personnelle, scolaire, professionnel et de son insertion socioprofessionnelle.

Ce décret énumère huit axes qui fondent le programme dans le cadre duquel s'inscrit obligatoirement le travail de chaque centre PMS :

1. L'offre de service aux consultants
2. La réponse aux demandes des consultants
3. Les actions de prévention
4. Le repérage des difficultés
5. Le diagnostic et la guidance
6. L'information et l'orientation scolaire et professionnelle
7. Le soutien à la parentalité
8. Promouvoir la santé et le bien-être des jeunes à l'école

Contractualisation du partenariat Pacte pour un enseignement d'excellence

Le centre PMS et l'établissement scolaire s'inscriront dans un partenariat soutenu par la contractualisation qui rend visibles les spécificités de chacun. Le pacte prévoit une réforme des CPMS qui en est toujours à l'état de projet.

Indépendance des CPMS

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le programme spécifique des centres psychosociaux organisés par la Communauté française A.Gt 08-03-2007 M.B. 03-05-200 et Pacte pour un enseignement d'excellence :

L'équipe PMS reste un acteur tiers, distinct de l'école, et qui doit rester perçu comme tel. En ce sens, les CPMS restent structurellement séparés des institutions scolaires, y compris physiquement. C'est ce qui va assurer et garantir la relation de confiance entre les élèves et/ou la famille et les équipes PMS.

Le Règlement Général pour la Protection des Données dit RGPD Règlement européen 2016/679

Le travail PMS n'est possible que grâce aux informations que nous recevons. Ces informations sont traitées dans un cadre strict, et uniquement comme la loi nous impose de le faire. Elles ne seront pas utilisées pour faire autre chose que de remplir nos missions d'aide, d'écoute et d'encadrement.

Le secret professionnel

Extrait de la note du SÉGEC d'octobre 2018 intitulée « Collaboration école – Centre PMS : le secret professionnel et le devoir de discrétion »

« Le secret professionnel a une fonction de respect de la vie privée de l'élève et de sa famille. La loi prévoit qu'un individu puisse se confier à certains professionnels sans prendre le risque que les informations ne soient divulguées. Chacun peut ainsi solliciter une aide, un soutien, un avis dans le respect de lui-même, de son histoire et de son intimité.

Les professionnels soumis au secret professionnel sont formés à la réception des confidences reçues.

Les agents PMS sont soumis au secret professionnel mais les enseignants, les directeurs d'écoles et d'autres membres de l'équipe éducative ne le sont pas. Plus précisément, les agents PMS sont personnellement soumis au secret professionnel tant par leur profession au sens de l'article 458 du Code pénal que par leur statut. Les membres de l'équipe éducative, sont, de leur côté, soumis à un devoir statutaire de discrétion quant aux informations auxquelles ils ont accès dans l'exercice de leur fonction. Depuis 2006, ils sont par contre soumis au secret professionnel quant à la conception et au passage des épreuves externes certificatives. Ce principe ne vaut que pour cette situation bien spécifique.

La notion de secret professionnel partagé, issu de la jurisprudence, n'est pas applicable aux échanges d'informations entre agents PMS et membres de l'équipe éducative. En effet, les conditions d'application du secret professionnel partagé prévoient, entre autres, que les informations peuvent être partagées exclusivement avec des personnes tenues également au secret professionnel. La notion de secret partagé ne peut donc pas trouver à s'appliquer entre les agents PMS et les membres de l'équipe éducative puisque ces derniers ne sont pas soumis au secret professionnel. »

Nous sommes soucieux de développer et de maintenir une étroite collaboration avec les écoles tout en respectant le secret professionnel, en gardant l'autonomie et l'indépendance nécessaires à la réalisation de nos missions. Nous souhaitons occuper une place de tiers entre élève, école, famille et thérapeutes. Même si cette place n'est pas toujours confortable, elle nous semble importante à tenir et elle définit bien l'essence de notre travail.

4. NOS MISSIONS, NOS PRIORITES

Les huit axes de travail, cités précédemment, constituent une déclinaison de nos trois missions essentielles. Dans notre centre, ils sont pensés pour servir les objectifs du Pacte, notamment le soutien psycho-médico-social aux élèves, l'orientation et les relations écoles/familles.

Dans ce cadre, nous avons défini en équipe les missions prioritaires (3 axes pour le fondamental et 3 axes pour le secondaire) de notre centre tenant compte des besoins des élèves de notre ressort.

LES 3 AXES PRIORITAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL :

1. Prévention pour viser le bien-être et l'épanouissement de l'élève dans son milieu scolaire

Nous sommes attentifs au bien-être des enfants dès l'entrée en maternelle. La prévention est essentielle et doit être précoce pour permettre la meilleure évolution possible de l'enfant. Une attention particulière est donnée aux élèves de 2^{ème} maternelle, de 3^{ème} maternelle (en concertation avec le Service de Promotion de la Santé à l'Ecole), de première primaire et de deuxième primaire. Nous assurons la continuité du suivi dans la poursuite de la scolarité en fonction des besoins des élèves.

La logopède de notre équipe intervient dans plusieurs de nos écoles en développant des projets spécifiques. Dans un premier temps, nous avons donné une priorité à certaines écoles en fonction de leur indice socio-économique et de leur adhésion au projet. N'ayant pas suffisamment de recul aujourd'hui, nous nous donnons le temps d'envisager la suite.

Si des questions ou des difficultés sont constatées par un parent et/ou par l'école, nous souhaitons être un partenaire privilégié pour le/les accompagner et réfléchir à des pistes d'action.

Nous mobilisons prioritairement les ressources internes des familles et des écoles avant de faire appel à des aides extérieures (thérapeutes, spécialistes, etc.).

Nous pensons nos actions dans un esprit de prévention pour limiter les activités d'urgence.

2. Soutien aux équipes pédagogiques

Nous soutenons les enseignants dans l'accompagnement des élèves présentant des difficultés qui peuvent être très différentes et multiples. Il peut s'agir de difficultés :

- d'apprentissage nécessitant une réflexion et/ou la mise en place d'aménagements raisonnables,
- relationnelles entre élèves,
- d'ambiance de classe peu propice à un climat serein et bienveillant ô combien nécessaire pour apprendre,
- psycho-affectives qui ont un impact sur l'épanouissement scolaire de l'enfant,
- de comportement,
- d'accrochage scolaire, etc.

Nous veillons à construire ou à consolider le lien école / famille qui peut parfois s'altérer lorsque des difficultés sont mentionnées.

En tant qu'équipe PMS, nous sommes disponibles pour proposer un temps de recul et d'analyse grâce à notre regard tiers. Nous souhaitons co-construire notre travail avec les équipes pédagogiques en respectant le rôle de chacun.

Pour ce faire, nous planifions des concertations avec les écoles et ce tout au long de l'année. Ces concertations sont des moments d'échanges, de réflexion commune et de partage d'outils.

Il est également parfois utile de se réunir avec les intervenants extérieurs qui amènent un regard plus spécifique concernant l'élève et ses difficultés.

Nous pouvons également conseiller des intervenants de terrain pour élaborer avec l'école des projets de prévention ou de médiation.

3. Encourager et soutenir le lien école-famille

Le lien entre les familles et l'école est toujours à tisser. La qualité du partenariat parents/école est un atout important dans la vie scolaire de l'enfant.

Notre centre PMS occupe une place particulière ; il est une interface entre l'école, l'enfant et ses parents. Cette interface peut donc fonctionner dans tous les sens. De l'école vers les parents, mais aussi des parents vers l'école. Ainsi, nous parlons et comprenons à la fois le langage de la famille et le langage de l'école et nous pouvons traduire de l'un à l'autre. Cela est essentiel car de nombreuses études montrent qu'il existe beaucoup de malentendus entre les familles et l'école. Il est donc très important que nous exerçons notre rôle de traducteurs.

Quand un enfant présente des difficultés importantes, nous prenons le temps d'accompagner les parents dans une prise de conscience et d'acceptation. Ce cheminement peut prendre du temps et peut engendrer un décalage par rapport aux attentes de l'école. Prendre le temps nécessaire est essentiel pour une prise en charge la plus adéquate possible de l'élève. Ce décalage temporel entre la demande initiale de l'école et la mise en action des familles peut être source de tensions. Nous sommes présents pour réfléchir avec l'école à l'accompagnement à mettre en place pour soutenir l'élève. Notre travail de médiation est nécessaire pour que chacun puisse entendre le point de vue de l'autre. Il s'agit de créer ou de restaurer un dialogue et ainsi installer une collaboration école-famille.

TROIS AXES PRIORITAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

De manière générale, une attention particulière est portée aux élèves en intégration, aux élèves des classes à projets, du degré différencié et des filières qualifiantes.

1. Favoriser l'accrochage scolaire

L'accrochage scolaire est une des priorités de notre travail avec les élèves du secondaire. De nombreux jeunes vivent des situations personnelles, familiales, sociales difficiles qui entravent souvent leur disponibilité aux apprentissages. Nos permanences régulières dans les écoles sont un espace d'accompagnement et de guidance. Elles visent à permettre aux jeunes de se poser pour partager leurs difficultés, réfléchir à la manière de les dénouer au mieux et ainsi remobiliser de l'énergie pour un projet scolaire.

La mobilisation des familles, de l'école et parfois du réseau psycho-social est bien entendu essentielle pour soutenir le jeune dans ce processus. La constitution de ce maillage et surtout son maintien dans la durée mobilise une grande part de notre travail.

2. Construire avec le jeune et les parents un projet d'orientation au sein de l'enseignement secondaire

Une orientation scolaire adéquate est un facteur essentiel d'épanouissement personnel, de développement d'une bonne estime de soi et de motivation. L'accrochage et la réussite scolaires en dépendent étroitement. Trouver une voie qui ait du sens reste un défi pour beaucoup de jeunes : comment s'y retrouver entre le souhait des parents, la peur du changement d'école et de quitter son réseau social, les stéréotypes liés aux filières, l'analyse de ses limites et de ses ressources, etc. ? Accompagner les jeunes dans ce processus constitue un axe important de notre travail. Sans négliger l'aspect collectif de l'animation en groupe classe, notre équipe privilégie l'accompagnement individuel ou familial pour aborder ces enjeux et réflexions autour de l'orientation.

En conseils de classe, la question de l'orientation reste le fil conducteur de nos interventions et cela tant pour les élèves que nous avons accompagnés lors de nos permanences que pour ceux que nous n'avons pas eu l'occasion de rencontrer. Il s'agit, dans le premier cas, de fournir aux enseignants (dans le respect des règles du secret professionnel) les éléments susceptibles d'éclairer leur réflexion quant à la décision d'orientation. Dans les autres cas, nous apportons notre regard tiers et nos connaissances relatives aux filières d'orientation.

3. Viser le bien-être et l'épanouissement de l'élève dans son milieu scolaire.

La question du bien-être à l'école est une autre thématique hautement essentielle qu'il nous semble nécessaire et utile de partager avec les acteurs de l'école. Lors de nos permanences, beaucoup de thèmes sont récurrents : stress, harcèlement, tensions entre élèves, manque de respect, sentiment d'isolement, d'incompétence, etc. Nous sommes vigilants à soutenir tout projet qui vise à améliorer le bien-être des jeunes à l'école. Nous tâchons de contribuer à la sensibilisation de tout un chacun à ces problématiques.

Lors de nos permanences, nous essayons d'offrir un accompagnement aux jeunes qui vivent des situations familiales compliquées ou qui rencontrent des difficultés psychiques ou d'addiction.

DES OBJECTIFS PMS POUR CHACUNE DE NOS ÉCOLES

Les axes cités ci-dessus ont permis de définir des objectifs PMS spécifiques à chaque école partenaire. Début d'année scolaire 2020-2021, ils ont été présentés aux directions de nos écoles et donnent lieu à des discussions qui définiront le partenariat centre PMS/école. L'avis numéro 3 du groupe Central prévoit une contractualisation (contrat d'objectifs) qui rendra visibles les spécificités de chacun des partenaires. Le contrat clarifiera une responsabilisation conjointe, au bénéfice des élèves et dans un souci de co-construction des pistes d'action. Il est prévu que ce contrat soit conclu et évalué dans la foulée de l'élaboration et de l'évaluation des plans de pilotage des écoles.

Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible
Antoine de Saint Exupéry

Notre projet de centre sera présenté aux directions des établissements scolaires ainsi qu'à nos partenaires. Il sera également accessible sur le site internet.

Virginie DREZE, Directrice
Pierre WILQUET, Mandataire

Ont participé à l'élaboration de ce projet de centre :

Psychologues :

Anicée DUTERTE, conseillère psychopédagogique (CPP)
Florence LEDENT, auxiliaire psychopédagogique (APP)
Françoise LEDENT, conseillère psychopédagogique (CPP)
Floriane LEBLANC, conseillère psychopédagogique (CPP)
Nora LOUMACHI, conseillère psychopédagogique (CPP)
Jeanne VRIAMONT, conseillère psychopédagogique (CPP)

Infirmières :

Sophie REIFENBERG, auxiliaire paramédicale (APM)
Maya SCHUITEN, auxiliaire paramédicale (APM)

Assistantes sociales :

Sophie DASSY, auxiliaire sociale (AS)
Christine DOUCET, auxiliaire sociale (AS)
Sylvie DENEVE, auxiliaire sociale (AS)
Ludivine VAN TUYCKOM, auxiliaire sociale (AS)

Logopède :

Nadine VAN DAELE (AL)